

Médiation du crédit aux entreprises

Entre le 27 septembre et le 11 octobre 2009, le dispositif de la médiation du crédit a reçu 626 dossiers, portant à 17 490 le nombre de dossiers déposés en médiation. En données cumulées, le nombre de dossiers pris en charge par les équipes de la médiation s'élève à 84 %, représentant 3,13 milliards d'euros d'encours de crédit traités. 83 % des dossiers éligibles sont désormais instruits et clôturés. Le dispositif de la médiation a permis de conforter près de 7 809 entreprises, de débloquer 1,64 milliard d'euros de crédit et de préserver 155 689 emplois.

Dans son rapport, la médiation du crédit observe que les entreprises de moins de 10 salariés représentent la majorité des demandeurs avec des besoins de financement inférieurs à 50 000 euros.

En données cumulées, le taux de la médiation réussie est de 64,2 % mais le taux de la période est en recul (59 % contre 62,3 % précédemment). Ce recul s'expliquerait par : - une complexité accrue des dossiers déposés bien souvent trop tardivement en médiation, des situations financières de plus en plus dégradées, ce qui conduit parfois la Médiation à rediriger les entreprises vers les trésoriers-payeurs généraux ou vers les cellules de prévention des tribunaux de commerce ; - le traitement favorable par un nombre grandissant de banques des dossiers qui leur semblent comporter un risque supportable afin d'éviter la saisine du Médiateur.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Renouvellement de M. Noyer au poste de Gouverneur de la Banque de France

Sur proposition du Premier ministre, M. Christian Noyer a été, lors du conseil des ministres du 28 octobre 2009, reconduit au poste de Gouverneur de la Banque de France pour un second mandat de six ans à compter du 1^{er} novembre 2009.

Renforcement de l'efficacité de la procédure de surendettement

Au cours de son déplacement dans une commission de surendettement de Seine-Saint-Denis afin de tirer les premiers enseignements des assises régionales du surendettement organisées par la Banque de France en mai et juin derniers, Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a présenté un certain nombre de mesures qui seront intégrées dans le projet de loi sur la réforme du crédit à la consommation adopté par le Sénat le 17 juin et qui doit être débattu par l'Assemblée nationale en décembre. Mme Lagarde s'est engagée : 1 – à confirmer l'éligibilité à la procédure de surendettement des ménages surendettés propriétaires de leur résidence principale, 2 - à suspendre les intérêts intercalaires, 3 - à confier à Mme Marielle Cohen-Branche, magistrate à la Cour de Cassation, une mission d'analyse et de propositions sur les relations entre les banques et les clients surendettés, sur les frais bancaires et sur le fonctionnement des comptes bancaires. Les autres mesures portent sur la simplification et la dématérialisation de la procédure d'échange d'informations entre les secrétariats des commissions de surendettement et les créanciers.

XVe conférence des Présidents des régions ultrapériphériques

Au cours de la conférence qui s'est tenue aux Canaries les 14 et 15 octobre 2009, les Présidents des régions ultrapériphériques de l'Union européenne (RUP), constatant que la crise financière, économique et sociale mondiale se traduisait par un ralentissement du processus de convergence, ont demandé à l'Union européenne (UE) de prendre des mesures concrètes et adaptées en faveur du développement durable des RUP. La Conférence a également souligné l'importance de poursuivre les concertations engagées entre l'UE et les RUP sur la place qu'elles doivent occuper au sein de l'Europe et sur le développement durable des RUP (intégration dans l'environnement géographique propre à chaque RUP, confirmation des stratégies de développement dans les secteurs d'avenir comme la recherche ou les énergies renouvelables).

Lutte contre le blanchiment des capitaux

Au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 14 au 16 octobre 2009, le Groupement d'Action financière (GAFI) a pris des mesures pour identifier les pays présentant de hauts risques au plus tard en février 2010 et a publié une étude détaillée des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières ainsi que de nouvelles lignes directrices pour le secteur de l'assurance-vie sur l'approche basée sur le risque.

Le communiqué est téléchargeable sur : <http://www.fatf-gafi.org>

Publication au Journal Officiel de la République

L'arrêté du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 22 septembre 2009 portant application des articles L. 562-1 et suivants du code monétaire et financier sur le gel des avoirs des personnes physiques, groupes et entités terroristes listés en annexe I et II pour une durée de six mois à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et dans les Terres Australes a été publié au Journal officiel de la République du 3 octobre 2009.

Service d'aide à la mobilité bancaire

Depuis le 1^{er} novembre 2009, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. Ce service permet notamment la prise en charge à la place du client du transfert de toutes ses opérations de prélèvement et de virements vers un autre établissement bancaire.

Publications

L'habitat insalubre dans les DOM

Le rapport du député Serge Letchimy est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.outre-mer.gouv.fr/?l-habitat-insalubre-et-indigne-dans-les-departements-et-region-d.html>

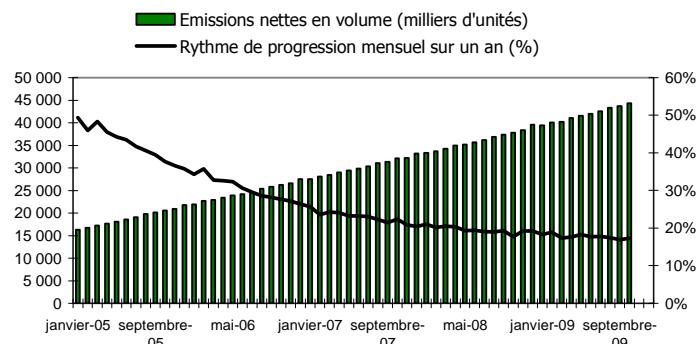
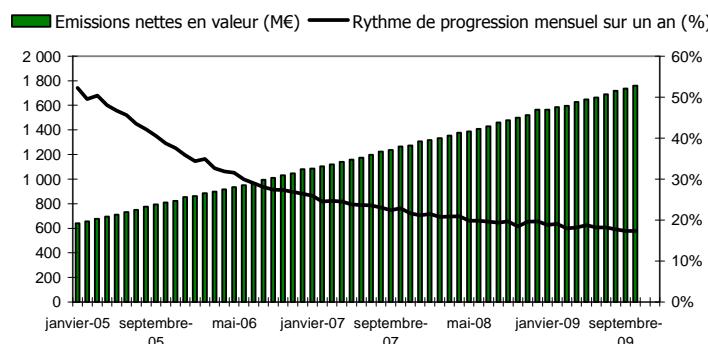
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 31 octobre 2009, les mouvements de prélèvements et de versements de billets par la clientèle font apparaître un solde se chiffrant à 44,3 millions de billets (équivalent à 1 760 millions d'€), soit une émission nette cumulée depuis l'introduction de l'euro toujours en forte progression mais qui tend à se ralentir (+17,3 % sur un an contre + 17,7 % à fin octobre 2008, et 22,3 % deux ans plus tôt). Ce phénomène est expliqué notamment par le tassement du nombre de billets délivrés par l'IEDOM. La circulation nette des coupures de 20€ et 50€ enregistre la plus forte hausse (+16,8 % et +22,5 % sur un an), le billet de 20€ restant la coupure la plus utilisée dans le département, représentant près de la moitié des émissions nettes en volume (pour 24,2 % du total en valeur). La valeur moyenne du billet en circulation dans la zone reste stable, et s'établit à 39,70€.

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de **pièces métalliques** en euros. Au 31 octobre 2009, l'émission nette cumulée de pièces s'élevait à 45,1 millions de pièces euros pour une valeur de 7,9 millions d'€ soit une augmentation de 12,1 % sur un an (contre + 13,5 % à fin octobre 2008). Les pièces de 1 et 2 centimes, dont le taux de retour est très faible, représentent 51,1 % du total en volume, pour 4,2 % de la valeur. Inversement, les pièces de 2€ qui ne représentent que 3,6 % du volume total représentent 41,5 % de la valeur totale.

Emissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Evolution statutaire

La consultation populaire sur l'évolution statutaire de la Guyane aura lieu le 17 janvier 2010. Les électeurs devront approuver ou rejeter le passage au régime prévu par l'article 74 de la Constitution. Si une majorité d'électeurs répond négativement à la question, ils seront appelés à se prononcer le 24 janvier 2010 sur le passage à une collectivité unique regroupant les compétences des actuels conseils généraux et régionaux tout en restant dans le cadre de l'article 73 qui régit actuellement la région Guyane. Les élections régionales sont, comme dans les autres régions françaises, prévues les 14 et 21 mars.

	Article 73	Article 74
Lois et réglementations	Toutes les lois et règlements qui s'appliquent en France, sont applicables dans les départements d'Outre-mer. Les collectivités sont habilitées par la loi à fixer elles même des règles applicables sur leur territoire, mais dans un cadre limité.	Les lois appliquées en France ne sont pas automatiquement applicables dans les collectivités régies par l'article 74. Leur statut tient compte de leurs intérêts propres.
Les compétences	Elles sont héritées de la départementalisation auxquelles on ajoute des transferts récents comme les Rmistes et le personnel techniques et ouvriers de service.	La loi organique qui crée la nouvelle collectivité, fixe aussi ses compétences. La collectivité peut récupérer des compétences aujourd'hui dévolues à l'Etat. La nationalité, les droits civiques, la justice, la monnaie, le droit électoral restent des compétences régaliennes.
Contrôle de l'Etat	Dans les deux cas le contrôle est effectué comme dans les collectivités territoriales décentralisées de la République. Le représentant de l'Etat en la personne du préfet a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.	

Secteur aurifère

L'organisation non gouvernementale WWF (World Wildlife Fund) a publié une étude « De la mine à la vitrine » dans laquelle il milite pour la traçabilité de l'or afin de lutter contre l'orpaillage illégal. Le potentiel aurifère de la Guyane est estimé à 120 tonnes d'or, soit 15 à 20 ans d'exploitation. L'étude décompose la filière en cinq maillons et propose des solutions pour en assurer un contrôle efficace.

Le premier maillon est l'**exploitant minier** qui extrait l'or. Le contrôle de cet échelon n'est pas aisément tenu de sa localisation géographique en forêt, mais les actions menées par les forces de l'ordre (dans le cadre de l'opération Harpie) affichent de bons résultats.

Le second maillon est le **comptoir d'or** qui achète la production de l'exploitant. A la différence de toutes les autres régions françaises, la Guyane n'impose pas l'obligation de tenir un « livre de police » qui renseigne l'identité du fournisseur. Cela réduit fortement la traçabilité de l'or au moment de la déclaration. Pour le WWF, cette exception devrait être remise en cause.

Le troisième maillon est l'**affineur** qui reçoit l'or de diverses origines et l'affine pour produire un métal le plus pur possible. Encore une fois la traçabilité est compromise car l'or guyanais est mélangé à d'autres. Le WWF préconise alors la création d'une filière de l'or guyanais, composé à 100% de métal de la région.

Le quatrième maillon est le **fabricant de bijou** qui doit avoir la certitude d'acheter un or produit légalement.

Enfin, le dernier maillon est le **distributeur**. Il est généralement mal informé de ce qui se passe en Guyane et sont majoritairement favorables à une solution qui permettrait une meilleure traçabilité de l'or.

L'étude est disponible sur <http://www.wwf.fr/content/download/3954/31377/version/4/file/DP+MINE+A+LA%20+VITRINE+BD.pdf>.

L'opération Harpie engagée depuis un an et demi a été allégée en attendant le retour des pluies. Passages essentiels pour le ravitaillement des sites d'orpaillage clandestins, les fleuves ont atteints des niveaux très bas et sont moins praticables. Le nombre d'hommes engagés en opération a donc été réduit. Depuis la mi-avril, 379 interventions ont été menées : 3,5 kg d'or ont été saisis, ainsi que 53 kg de mercure, 94 quads, 10 000 litres de carburants, 320 motopompes, 217 tables de levées, 108 pirogues et 7 moteurs.

Carburants

Les Régions ultrapériphériques de l'Europe ont demandé à la Commission Européenne d'étudier la possibilité d'une **dérogation** pour permettre à la Guyane de s'approvisionner en carburant au Venezuela ou à Trinidad et Tobago. Cette dérogation est possible grâce à l'article 299.2 du traité d'Amsterdam. Cela permettrait de faire baisser les prix des carburants mais pose un certain nombre de problèmes, notamment en termes de protection de l'environnement (qualité moindre du carburant), de santé (émission de gaz divers), et d'impact sur les véhicules (moteurs fragilisés).

Par ailleurs, au cours du mois d'octobre, les stations-service de Guyane ont adopté des horaires d'ouverture restreints pendant une semaine. Les gérants souhaitaient inclure dans les accords interprofessionnels signés avec les compagnies pétrolières Total et Rubis-Vito, une **indemnité de fin de gérance**. Un accord a été trouvé le 21 octobre.

Construction et travaux publics

Le chantier de la rénovation de la **route de Cacao** a été lancé le 22 octobre pour un coût total de 10,5 millions d'€ (dont 7 millions pris en charge par l'Etat, le reste étant financé par la Région et le Département). Prévus de mars à septembre 2010, les travaux se concentreront sur 5 secteurs particulièrement touchés par les dégradations. L'accent sera mis sur la maîtrise de l'écoulement de l'eau.

Le projet de **rénovation du port de commerce de Dégrad-des-Cannes** a été présenté le 23 octobre aux élus et acteurs économiques de la région. L'élargissement du chenal d'accès facilitant les manœuvres des bateaux vient d'être terminé. Le projet repose sur l'investissement de plus de 80 millions d'€ en 30 ans. L'objectif est d'améliorer les capacités d'accueil du port ainsi que sa productivité en permettant à des bateaux de plus gros tonnage de pouvoir y décharger plus rapidement leurs marchandises.

L'achèvement des travaux de l'**hôpital de Cayenne** est prévue pour fin 2012. L'hôpital disposera de 81 lits supplémentaires (passant de 682 à 763 lits), d'un service de chirurgie pédiatrique, d'un hôpital de jour de gynécologie, d'une nouvelle cuisine et d'une nouvelle pharmacie. Le coût des travaux est estimé à 46 millions d'€.

Spatial

Ariane 5 a mis sur orbite le 29 octobre deux satellites de télécommunication : NSS-12, pour l'opérateur SES World Skies, une filiale de SES qui fournira pendant 15 ans des services de télécommunications pour l'Europe, l'Afrique, le Moyen Orient, l'Asie et l'Australie ; ainsi que THOR 6 pour l'opérateur norvégien Telenor qui fournira pendant 15 ans des services de télévision directe pour l'Europe du Nord et les pays de l'Est. Il s'agit du 192^{ème} vol d'Ariane, du 48^{ème} lancement d'une Ariane 5 et du 6^{ème} lancement de l'année. Le prochain tir est prévu le 9 décembre.

Grande distribution

Le groupe SISB propriétaire des magasins Cora, Match, Leader Price et Ecomax a confirmé la vente de l'ensemble de ses enseignes en Guyane. Cora deviendra un Géant Casino et les établissements Match devraient afficher l'enseigne Super U. La DGCCRF avait dénoncé le mois dernier la situation de quasi-monopole de SISB qui détenait 61 % des parts de marché de la grande distribution. Le groupe justifie sa décision par les lourdes pertes enregistrées depuis son arrivée dans le département.

Seul Carrefour reste candidat pour installer un hypermarché sur le site du lac Bois Chaudat à Kourou. Super U devrait profiter du rachat de Match Kourou pour implanter son enseigne dans la ville.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
Prix (Source : INSEE)	Prix à la consommation (hors tabac) – septembre 2009 (Indice base 100 : année 1998)	119,3	+ 0,2 %	0,0 %
Emploi (Sources : DDTEFP et ASSEDIC)	Demandeurs d'emploi (DEFM1) - septembre 2009 Nb de bénéf. d'alloc chômage (y.c. suspens) – septembre 2009	13 745 5 750	+ 3,6 % + 2,3 %	+ 10,2 % + 17,3 %
RMI (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - septembre 2009 Cumul 2009 des prestations nettes versées	10 843 48,0 M€	+ 0,1 %	-4,6 % - 1,6 %
Commerce extérieur (Source : Douane)*	Exportations – juin 2009 Cumul 2009 Importations - juin 2009 Cumul 2009 Taux de couverture - juin 2009	12,1 M€ 46,6 M€ 74,6 M€ 427,0 M€ 10,9 %	+ 102,3 % + 34,3 %	+ 56,7 % - 11,2 % + 17,3 % - 4,1 % -0,9 point

LES SECTEURS D'ACTIVITE

Espace (Source : Arianespace)	Tirs effectués – cumul à fin octobre 2009 Rappel cumul 2008	6 tirs Ariane 5 (11 satellites) 6 tirs Ariane 5 pour 10 satellites
Riz (Sources : DAF Guyane et Douane)*	Production de riz (1 ^{ère} tranche 2009) Cumul année 2008 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche) Exportations de riz (cumul à fin juin 2009)*	1 987 tonnes (- 46,6 % sur un an) 9 704 tonnes (+ 11,9 % sur un an) 3 285 tonnes (+ 203,4 % sur un an) pour 1,5 M€ (+ 248,1 %)
BTP (Source : Ciments Guyanais)	Ventes de ciment – septembre 2009 Cumul à fin septembre 2009	6 916 tonnes (- 27,1 % sur un an) 61 777 tonnes (- 10,9 % sur un an)
Pêche (Sources : IFREMER, DAM et Douane)*	Prises de crevettes (cumul à fin septembre 2009) Exportations de crevettes (cumul à fin juin 2009)	1 019,0 tonnes (- 13,6 % sur un an) 714,2 tonnes (- 10,2 % sur un an)
Or (Source : Douane)*	Exportations (cumul à fin juin 2009)	9,9 M€ (- 51,8 %)
Bois (Source : ONF)	Grumes sorties de forêt (cumul à fin août 2009)	33 542 m3 (- 5,2 % sur un an)

* Données provisoires

PRINCIPAUX TAUX D'INTERÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

			taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème			1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal			1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt			0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

TIBEUR (octobre 2009)

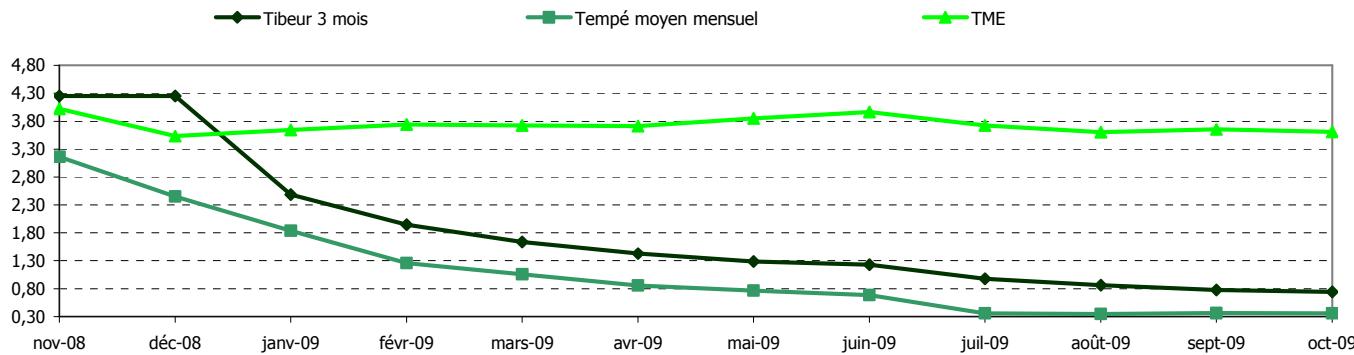
Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3537%	0,3458%	0,3584%	0,3564%	0,4300%	0,7380%	1,0170%	1,2430%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)							
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Juillet	Août	septembre	Octobre
3,72%	3,60%	3,65%	3,61%	3,92%	3,80%	3,85%	3,85%

Taux de l'usure (applicable à partir du quatrième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	6,72%		
Prêts à taux variable	6,12%		
Prêts relais	6,59%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,40%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,20%	Découverts en compte (1)	13,16%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,20%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

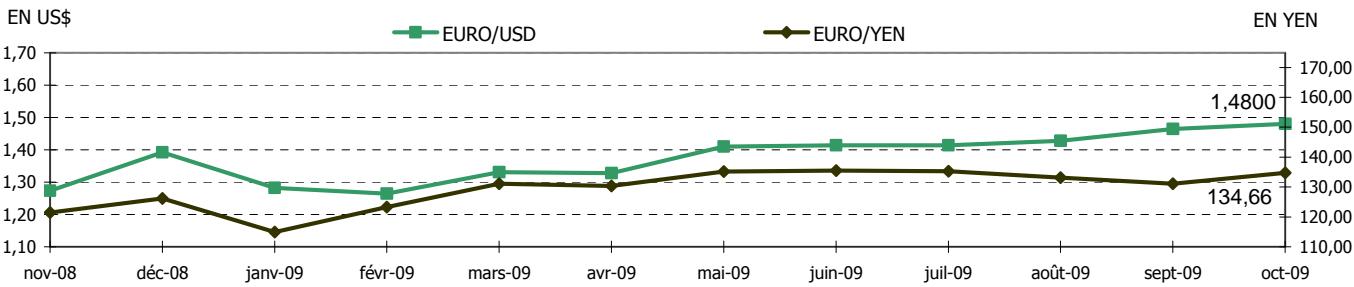
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

	Euro/USD	Euro/ZAR	Euro/SDR	Euro/ANG	Euro/ANAL	Euro/DOP	Euro/BBD	Euro/TTD	Euro/XPF	Euro/FC	Euro/GRD
Euro/USD (Etats-Unis)	1,4800	11,4519	4,06534								
Euro/JPY (Japon)	134,6600	10,06060	2,65113								
Euro/CAD (Canada)	1,5952	15,7596	53,4743								
Euro/GBP (Grande-Bretagne)	0,89375	44,7218	2,96216								
Euro/SGD (Singapour)	2,0695	2,5574	9,36494								
Euro/HKD (Hong-Kong)	11,4702	3,18015	119,33170								
Euro/MGA (Madagascar)	2969,26	3,99891	491,96775								

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : JP DERANCOURT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 8 rue Christophe Colomb BP 6016 97306 Cayenne CEDEX

Achévé d'imprimer le 10 novembre 2009 - Dépôt légal : novembre 2009 - ISSN 1240-3814